

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux personnes mentionnées dans l'article L 423-15 du Code de l'environnement.
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné(e) _____

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- certifie sur l'honneur, si je valide mon permis de chasser sur le territoire français avec un permis étranger, ne pas être résident français, selon l'article 4 B du Code Général des Impôts,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la saison de chasse citée en référence de la présente demande, dans les conditions du devis au verso.

Fait à : _____ Le ____ / ____ / ____

**SIGNATURE
OBLIGATOIRE**



Autorisation de chasser (pour mineur et majeur sous tutelle)

Accordée par : Père / Mère / Tuteur / Juge des tutelles ⁽²⁾

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Date : _____

⁽²⁾ rayez les mentions inutiles

Signature : _____

DEMANDE DE VALIDATION PAPIER DU PERMIS DE CHASSER

Campagne de chasse 2026/2027

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

VOTRE IDENTIFIANT :

(pour votre accès internet)

Nom :

Prénom 1 :

Prénoms 2, 3 et 4 :

Adresse :

Né(e) le :

A :

Nom de naissance :

Si changement d'adresse noter la nouvelle :

CP : _____ Ville : _____

N° de portable :

Adresse mail :

Références du permis de chasser :

☐ original ☐ duplicata ☐ document étranger équivalent

Numéro :

Délivré le :

Par ⁽¹⁾ ☐ préfecture de : OFB/ONCFS

Dép. + N° :

☐ ONCFS / OFB

☐ pays :

(1) cochez la case correspondante

Demande de validation du permis de chasser 2026/2027 (Article L423-1 du code de l'environnement)

Nature de la validation (détail des tarifs au verso)		Cochez la case correspondante	
		Montant 1 hors assurance (voir au dos)	Montant 2 assurance incluse (voir au dos)
Cas 1	Départementale 66	☐ 170,91 €	☐ 192,91 €
Cas 2	Nationale	☐ 228,55 €	☐ 250,55 €

Pour chasser la bécasse, je choisis :

☐ L'application ChassAdapt ☐ Le carnet de prélèvement 66 (papier) ☐ Aucun carnet (ne chasse pas la bécasse)

Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour ChassAdapt.

Montant à régler par CHEQUE à l'ordre de : **REGIE RECETTES FDC PO**

OU par CARTE BANCAIRE par paiement sécurisé en ligne (www.fdc66.fr)

COCHER LA CASE CI-DESSOUS SI VOUS ETES CONCERNE(E) :

☐ Je pratique le TIR d'été chevreuil

☐ Je chasse le sanglier au 1^{er} juillet 2026

☐ Je suis louvetier

INFORMATION SUR LE COUT D'UNE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2026/2027

DETAIL DES MONTANTS EN EUROS	VALIDATION DEPARTEMENTALE 66 (cas 1)	VALIDATION NATIONALE (cas 2)
Cotisation annuelle	106,31	106,31
Redevance cynégétique annuelle	50,60	50,60
Droit de timbre	9,00	9,00
Part forfaitaire FNC		57,64
SOUS-TOTAL	165,91€	223,55 €
Frais de dossier	5,00	5,00
MONTANT 1	170,91 €	228,55 €
Assurance RC (Option) ⁽¹⁾	22,00	22,00
MONTANT 2	192,91 €	250,55 €

⁽¹⁾ L'assurance Responsabilité Civile Chasse étant OBLIGATOIRE, la Fédération vous propose un contrat APAVA très performant au prix de 22 €, dont vous trouverez ci-joint le descriptif. Vous pouvez toutefois rester chez votre assureur habituel.

CHASSEURS ETRANGERS : La souscription d'un contrat d'assurance français est **OBLIGATOIRE** pour les chasseurs possédant un permis de chasser étranger

*Le permis national est valable pour l'ensemble des espèces chassables, sur l'ensemble du territoire national A l'EXCEPTION des départements de droit local (57,67,68) où tout chasseur, *y compris celui ayant une validation nationale*, devra s'acquitter d'une participation individuelle au titre des dégâts de sanglier c'est-à-dire une « contribution sanglier droit local » pour chasser le sanglier dans ces trois départements.

« Le Règlement UE 2016/679 dit « RGPD » et la loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'appliquent à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document.

Les données sont collectées dans le cadre de l'exercice d'une mission de service public confiée à la FNC/FDC, notamment la gestion de l'activité cynégétique.